

MAIRIE de
TOURVILLE-SUR-ODON
14210
Tél. 02 31 80 99 80
Fax 02 31 08 46 38

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du LUNDI 09 NOVEMBRE 2020

Qui s'est tenue à 19h00 en mairie de Tourville sur odon
Sous la Présidence de Monsieur Didier BOULEY, Maire

Présents : 12

Fabienne MANSION - Catherine REGNIER- Olivier LE MEILLEUR- Aurélie BLONDEL- David HEBERT- Claire BARUCHELLO- Laurence COUDRAIS -Nicolas RENARD-Nicolas DUCHENNE - Françoise LAMBERT -Jérôme VIBERT (présent à partir de 20h30)

Absents : Gilles GOUPIL-Carole TURQUETIL (excusée) - Olivier HUET (excusé)

SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LA COMMUNE DE VERSON POUR LE CENTRE DE LOISIRS ET ANIME TES VACANCES POUR L'ANNEE 2020

Les conventions existant avec la commune de VERSON pour le Centre de Loisirs (CLSH) et Anime Tes Vacances (ATV) sont arrivées à échéance le 31 décembre 2019.

Concernant le CLSH, pris en charge par la commune de Verson, il est donc convenu de reconduire les conditions du service comme prévues à la précédente convention, à savoir :

- Fixer la participation annuelle de la commune de Tourville sur Odon à 11 615.24€
- Proposer le service aux Tourvillais aux mêmes conditions tarifaires qu'aux versonnais.

Concernant ATV, pris en charge par la commune de Verson, il est convenu de reconduire les conditions du service comme prévues à la précédente convention, à savoir :

- Fixer la participation annuelle de la commune de Tourville sur odon au réel du nombre d'heures de fréquentation par les jeunes Tourvillais en année n-1, multiplié par le coût de revient du service tel que défini dans la convention ;
- Proposer le service aux Tourvillais aux mêmes conditions tarifaires qu'aux Versonnais.

Les 2 conventions seront signées pour une période d'un an (du 01/01/2020 au 31/12/2020)

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, voté à l'unanimité

RENOUVELLEMENT CONTRAT AIDE

Le Conseil Municipal demande le renouvellement du contrat CAE-CUI à effet du 03 janvier 2021 pour une durée de 1 an à raison de 20 heures semaine pour l'entretien des écoles, l'aide à la garderie, au restaurant scolaire et l'entretien des locaux communaux.

Monsieur le Maire est autorisé à demander le renouvellement du contrat auprès de Pôle Emploi et à signer la convention si le renouvellement est accordé. Voté à l'unanimité.

SAFER : Promesse unilatérale d'achat parcelle ZA n° 20 avec la SAFER de Normandie

La commune souhaite acquérir la parcelle afin de ne pas laisser la parcelle en friche se développer et pourrait la faire valoriser par un exploitant via une convention de mise à disposition à la SAFER ; cela permettrait à la collectivité de constituer une réserve foncière car la parcelle à moyen-long terme (10 ans) pourrait éventuellement s'inscrire dans un projet de développement de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la promesse unilatérale d'achat envoyée par la SAFER de Normandie concernant :

- la parcelle ZA n° 20 située au lieu-dit « Le Glatigny » d'une superficie de 30 a 99 ca, en nature de prés
- la parcelle ZA n° 20 située au lieu-dit « le Glatigny » d'une superficie de 3 a 35 ca, en nature sols, jardins et carrières

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité se porte candidat auprès de la SAFER de Normandie à l'acquisition de cette parcelle d'une superficie totale de 34 a 34 ca, aux conditions suivantes :

-Prix principal de 3434€
-Frais SAFER : 720€ ttc
-Frais de notaire : 750€ (montant provisionnel)
SOIT UN TOTAL ACTE EN MAIN DE : 4904€

MARCHÉ A BON DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - AUDITS ENERGETIQUES DE BATIMENTS

Dans le cadre de ses compétences « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » et « contribution à la transition énergétique », la Communauté Urbaine Caen la mer accompagne ses communes membres dans leur politique de réduction des consommations d'énergie. Elle assure la maîtrise d'ouvrage des audits énergétiques et des simulations thermiques demandés par les communes.

L'objectif de ces études est d'obtenir un programme et un estimatif des travaux à réaliser pour atteindre un niveau de performance thermique élevé contribuant à l'efficacité énergétique du parc bâti public sur le territoire de Caen la mer.

Pour cela, il convient de signer une convention avec la Communauté Urbaine afin de définir les modalités de réalisation et de financement de ces audits énergétiques.

Au niveau financier, Caen la mer avance le coût des prestations, perçoit la ou les subventions et facture le reste à charge à la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les termes de la convention de financement pour la réalisation d'audits énergétiques et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document permettant la bonne exécution de cette délibération.

REVISION PLU

La commune de Tourville sur Odon dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 28 février 2008 par délibération de la communauté de communes des Rives de l'Odon (CCRO – regroupant alors les communes de Mouen, de Verson et de Tourville-sur-Odon).

Suite à l'intégration de cet EPCI à Caen la mer, à l'époque non compétent en matière de document d'urbanisme le conseil municipal de Tourville sur Odon, de nouveau compétent sur ce sujet, a approuvé la modification n°3 de son PLU le 11 mars 2014, puis, par délibération du 3 octobre 2016, a décidé de prescrire sa révision. La commune a ensuite procédé aux études de diagnostic et aux études prospectives permettant de déterminer les principaux enjeux urbains du territoire.

Le 1^{er} janvier 2017, la compétence PLU a été transférée à la Communauté Urbaine Caen la mer. Conformément à l'article L. 153-9 du code de l'urbanisme et par délibération du 20 mars 2017, le conseil municipal a donné son accord pour que la Communauté Urbaine poursuive la procédure d'élaboration du PLU jusqu'à son achèvement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU a fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal du 23 octobre 2017 et au sein du conseil communautaire de Caen la mer du 23 novembre 2017.

Le projet a ensuite été précisé par les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et a fait l'objet d'une traduction réglementaire à travers l'élaboration du plan de zonage (règlement graphique) et du règlement écrit.

Le conseil communautaire de Caen la mer a tiré le bilan de la concertation publique et arrêté le projet de PLU par délibération du 12 décembre 2019.

Avis des personnes publiques et organismes associés

Conformément aux articles L.153-16 et L.153-17 du code de l'urbanisme, Caen la mer a sollicité l'avis des personnes publiques et organismes associés à la révision du PLU.

Les personnes publiques ainsi saisies ont disposé d'un délai de trois mois pour faire parvenir leurs avis sur le projet de révision du PLU.

Neuf avis ont été reçus dans ce délai et ont pu être présentés à l'enquête publique.

Ces avis ont pu être joints au dossier mis à enquête publique. Les remarques et les réponses apportées par Caen la mer et la commune de Tourville-sur-Odon sont analysées et reportées dans le rapport d'enquête publique.

Enquête publique

En application de l'article L.153-19 du code de l'urbanisme et selon les modalités définies par le code de l'environnement aux articles L.153-9 et suivants et R.123-1 et suivants, la communauté urbaine Caen la mer a organisé une enquête publique relative au projet de PLU par arrêté du Président en date du 29 mai 2020.

L'enquête publique s'est déroulée du 24 août 2020 au 25 septembre 2020.

Les dossiers d'enquête publique et les registres ont été tenus à la disposition du public à la mairie de Tourville-sur-Odon et à l'hôtel de la communauté urbaine Caen la mer, aux heures d'ouvertures précisées dans l'arrêté.

Le dossier d'enquête publique était également consultable sur un registre dématérialisé pour recueillir les avis et remarques dématérialisés tout au long de l'enquête.

Monsieur GUINOT-DELERY, commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Caen a tenu trois permanences en mairie de Tourville-sur-Odon, siège de l'enquête.

A la suite de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rédigé un procès-verbal de synthèse qu'il a remis à Caen la mer. Les réponses du maître d'ouvrage ont pu être portées à la connaissance du commissaire enquêteur dans les délais impartis.

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur ont été remis à Caen la mer le 26 octobre 2020.

Le Commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet de révision du PLU, assorti d'une réserve et de deux recommandations.

Réserve et recommandations du commissaire enquêteur			
Réserve	Intégration des modifications proposée par Caen la mer en réponses aux observations des PPA	Les corrections ont été apportées et sont détaillées ci-dessus.	Les pièces concernées.
Recommandations	Vérifier le bon fonctionnement de l'écoulement des eaux pluviales du fossé correspondant à l'ER6	Ce sujet pourra être traité par Caen la mer, en lien avec la commune, dans le cadre des compétences assainissement et GEMAPI.	

Aucune de ces modifications et ou compléments, ni leur cumul, ne modifie l'économie générale du projet ni ne remet en question les éléments fondamentaux ayant fait l'objet de la concertation avec le public, ils sont même de nature à en améliorer la compréhension.

En conclusion, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tourville-sur-Odon, intégrant l'ensemble des modifications et les compléments susvisés.

CONSIDERANT donc que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Tourville-sur-Odon, est prêt à être approuvé par le conseil communautaire de Caen la mer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tourville-sur-Odon.

CESSION D'UN TERRAIN 47 ROUTE DE BRETAGNE

La commune a reçu par donation en paiement de FONCIER CONSEIL un terrain 47 route de Bretagne cadastré section AB 161 et 163 et ZA 98, 101 et 104 pour un total de 1457 m² constituant le lot 27 du lotissement aménagé par NEXITY « L'Orée du Bocage ».

Ce terrain appartient à la commune mais n'a jamais été ouvert aux usagers et n'a pas été utilisé pour les besoins d'un service public de sorte que celui-ci fait partie du domaine privé communal.

Sur ce terrain, il est envisagé la réalisation d'un ensemble immobilier comprenant un local médical, un local infirmier et six logements. Cet ensemble immobilier d'un seul bâtiment d'environ 512,84 m² de surface de plancher comprenant un pôle médical d'environ 130,27 m² de surface de plancher et six logements d'environ 382,57 m² de surface de plancher.

Le terrain a fait l'objet d'un permis de construire délivré à CAEN LA MER HABITAT le 23 septembre 2019 pour la réalisation de cette opération. L'opération sera réalisée par CAEN LA MER HABITAT.

Un avis de France Domaine en date du 7 novembre 2018 évalue la valeur vénale du terrain à 140 € par mètre carré de surface de plancher.

Les frais d'acte de vente seront entièrement à la charge de CAEN LA MER HABITAT. La rédaction de la vente sera confiée à l'office notarial sis 21 rue Claude Chappe à CAEN.

Le maire soumet donc à l'approbation du conseil municipal, la vente au profit de CAEN LA MER HABITAT dudit terrain moyennant le prix de : SOIXANTE ET ONZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT EUROS ET SOIXANTE CENTIMES (71 797,60 EUR) hors taxe, frais et droit et la signature de tous documents nécessaires à celle-ci. Voté à l'unanimité

ACQUISITION DU LOCAL MEDICAL SIS 47 ROUTE DE BRETAGNE

Suite à la cession du terrain communal 47 route de Bretagne à CAEN LA MER HABITAT

la société CAEN LA MER HABITAT va construire le bâtiment qui fera l'objet d'un état descriptif volumétrique de quatre volumes savoir :

- Le volume 1 qui constituera un local médical
- Le volume 2 qui constituera des appartements parking et espaces vert destinées à être conservés par CAEN LA MER HABITAT.
- Le volume 3 qui constituera un local infirmier.
- Le volume 4 qui constituera les espaces extérieurs et communs destiné à être cédées à une association syndicale libre constituée entre les propriétaires des volumes 1 à 3.

La rédaction de l'état descriptif volumétrique sera confiée à l'office notarial sis 21 rue Claude Chappe à CAEN.

La mairie se propose de conserver la propriété du local médical afin d'y accueillir des médecins.

Le prix de vente serait de CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS ET SOIXANTE-SEPT CENTIMES (177 750,67 EUR) hors taxe soit DEUX CENT TREIZE MILLE TROIS CENTS EUROS ET QUATRE-VINGTS CENTIMES (213 300,80 EUR) toutes taxes comprises.

Les frais d'acte de vente seront entièrement à la charge de la commune.

Le maire soumet donc à l'approbation du conseil municipal, la vente par CAEN LA MER HABITAT au profit de la commune d'un volume représentant un local médical d'environ 69,70 m² de surface utiles et les différents aménagements y afférent moyennant un prix de CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS ET SOIXANTE-SEPT CENTIMES (177 750,67 EUR) hors taxe soit DEUX CENT TREIZE MILLE TROIS CENTS EUROS ET QUATRE-VINGTS CENTIMES (213 300,80 EUR) toutes taxes comprises et la signature de tous documents nécessaires à celle-ci.

Voté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES :

-Monsieur le Maire informe les élus, de la démission du poste d'adjoint et de conseiller municipal de Monsieur Gilles GOUPIL. Démission acceptée par Monsieur le Préfet.

-Monsieur le Maire informe que la commission développement, solidarité du territoire, lors de sa séance du 27 octobre dernier, a émis un avis favorable à la demande de subvention. Le dossier sera soumis à une prochaine commission permanente du Conseil départemental à laquelle il sera proposé de nous attribuer une subvention d'un montant de 2 513 € représentant 40% du coût de l'opération estimé à 6 282,37 € HT.

TOUR DE TABLE :

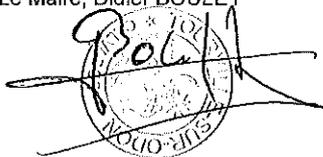
- Catherine REGNIER : information sur le protocole sanitaire renforcé pour les écoles, du port du masque obligatoire des enfants dès 6 ans et des mesures de sécurisation dans le cadre du plan Vigipirate mises en place aux abords des écoles.
- Aurélie BLONDEL : compte rendu commission culture et sport de CAEN LA MER, voir problème sur candélabre dans le Val d'Odon
- Fabienne MANSION : compte rendu commission mobilité de CAEN LA MER,
- Bulletin municipal : en préparation
- Application PanneauPocket nouvel outil gratuit pour informer et alerter sur le téléphone : Information faite auprès des habitants de la commune.

Prochain conseil le Lundi 07 Décembre 2020 à 20H30 en mairie

Levée de la séance : 20h50

Fait à Tourville sur odon le 16 Novembre 2020

Le Maire, Didier BOULEY

A circular official stamp of the commune of Tourville-sur-Odon is visible, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'Mairie de Tourville-sur-Odon' around the perimeter. The signature is written in a cursive style and appears to read 'Didier Bouley'.